



DGA DU PATRIMOINE & ESPACE PUBLIC
SERVICE GESTION DU DOMAINE PUBLIC
 2, Rue Edmond Poillot
 28000 CHARTRES

Guy-Luc SIMON - 02.37.88.44.46

Fax : 02.37.88.44.55

Mail : domaine.public@agglo-ville.chartres.fr

DEMANDE DE NUMEROTAGE

QUALITE DU DEMANDEUR

Propriétaire Syndic Autre (préciser)

Nom Tél __ / __ / __ / __ / __

Adresse Fax __ / __ / __ / __ / __

Code Postal.....VILLE..... Mail

OBJET DE LA DEMANDE

Demande création de numéro de voirie

Demande de plaque de numéro de voirie

NOM DE LA VOIE :

NOM DE L'IMMEUBLE OU RESIDENCE :

NUMEROS DES BATIMENTS OU ENTREES :

NUMERO DU PERMIS DE CONSTRUIRE :

REFERENCES CADASTRALES DE LA PARCELLE : Section _____ Numéro _____

Le cas échéant, référence de la ou des ancienne(s) parcelle(s) (si parcelles découpées)

Section _____ Numéro _____

Présence d'un ancien numéro de voirie : NON OUI , lequel : _____

PIECES A JOINDRE

- Plan de situation ou plan de masse
- Extrait cadastral

ENGAGEMENT DU DEMANDEUR

Je soussigné,.....

- certifie l'exactitude des renseignements contenus dans la présente demande,

Date :

Signature + cachet (éventuel):

NOTICE EXPLICATIVE

NUMÉRO DE VOIRIE, NUMÉROTAGE ET ALIGNEMENT

Le numéro de voirie est le numéro attribué à chaque habitation pour permettre une bonne identification par les différents services publics. Il en résulte ainsi un processus de numérotage des rues.

Demande création de numéro de voirie

Le numéro de voirie est indispensable pour recevoir correctement son courrier, pour avoir une meilleure visibilité et pour bénéficier de nombreux droits de la vie quotidienne (visites, recensement, livraisons, accès des services publics et d'urgence, etc.).

Ce numéro est attribué par les services municipaux sur demande du propriétaire ou du gestionnaire de l'immeuble. Ce numérotage concerne d'une part les voies publiques ou privées, nouvellement dénommées et ouvertes à la circulation publique, mais aussi les accès existants dépourvus jusqu'à lors de numéro de voirie tels que des entrées d'immeubles, des portes cochères, des portails desservant une cour d'immeuble ; des débouchés de voies sans nom desservant une résidence, des entrées de propriétés ou portes de jardin, des entrées de magasin, d'usine, etc.

La procédure de numérotage est formalisée par une notification de la décision au demandeur et par une diffusion du numéro de voirie à l'ensemble des services publics intéressés : la Poste, les impôts, le service du cadastre, le Trésor Public, France Télécom, ErDF-GrDF, les services d'urgence, etc.

Pour obtenir un numéro de voirie, retournez le formulaire complété ci-joint au gestionnaire de l'occupation du domaine public.

Demande de plaque de numéro de voirie

Pour terminer la procédure de numérotage des immeubles et habitations, les propriétaires ou gestionnaires de l'immeuble doivent apposer la plaque de numéro de voirie attribuée sur l'immeuble concerné, à une hauteur moyenne de 2 mètres, de façon à ce qu'elle soit bien visible. Dans un souci d'homogénéisation et de respect de la réglementation, la Ville de Chartres fournit la première plaque de numéro de voirie, l'entretien et le renouvellement étant à la charge du propriétaire ou du gestionnaire de l'immeuble.

Certificat de numérotage et d'alignement

Le certificat de numérotage est un document nécessaire aux notaires lors de certaines transactions immobilières. Il précise le numéro de voirie d'une parcelle cadastrale.

Le certificat d'alignement spécifie si la parcelle concernée par la transaction immobilière est concernée par une servitude d'utilité publique, notamment une servitude d'alignement.

Pour obtenir ces certificats, votre notaire doit adresser une demande au gestionnaire de l'occupation du domaine public qui lui délivrera une attestation.